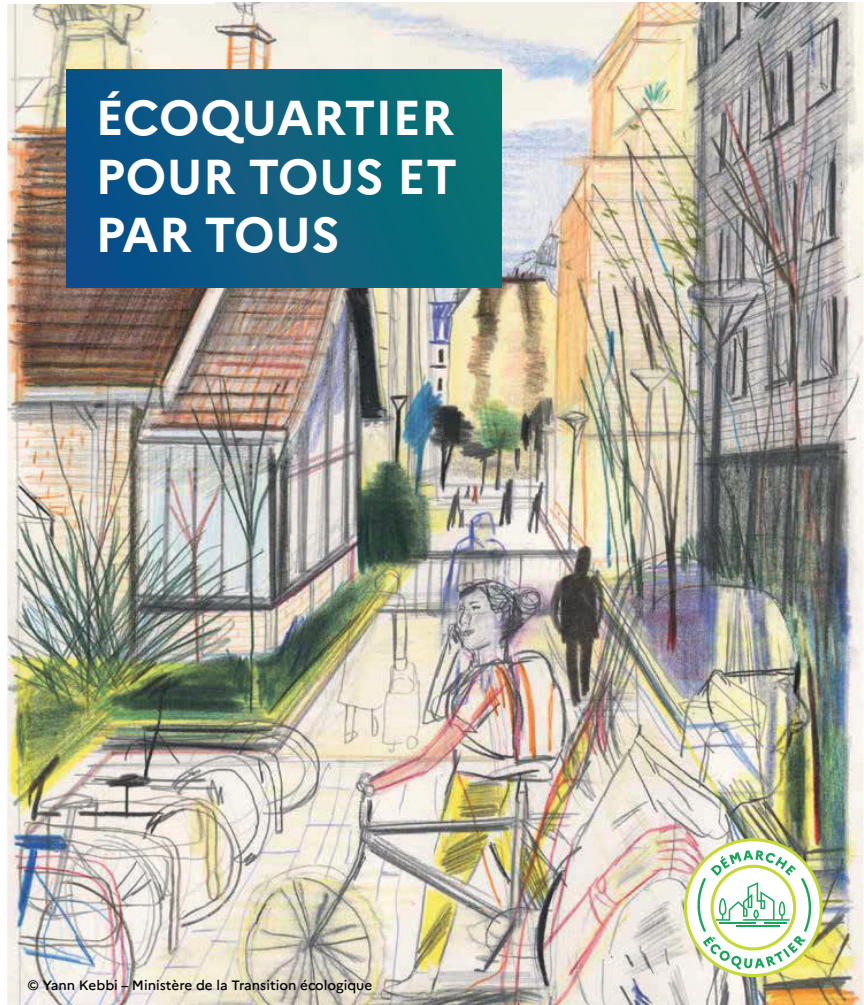


# Dossier de presse

Cahors,  
les patrimoines  
*en mouvement*



 **MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Présentation de la candidature du centre historique de Cahors (SPR) à la labellisation nationale ÉcoQuartier, en partenariat avec l'association « Cahors, les patrimoines en mouvement ».*

***Vendredi 5 mai 2023 à 15h30***  
*Hôtel de Ville - Salle des commissions - Cahors*

# SOMMAIRE

- > **La démarche nationale ÉcoQuartier** **3**
  
- > **Faire du centre historique de Cahors un écoquartier** **5**
  - 1- Une valorisation de l'action publique**
  - 2 - Une candidature engagée par une association**
  - 3 - L'intervention de 3 étudiants en résidence**

## CONTACT

**Annette CASTEL GAY**

Directrice adjointe de la communication Ville de Cahors / Grand Cahors

05.65.20.89.45 / 06 68 13 03 20

# CHARTRE ÉcoQUARTIER



## La démarche ÉcoQuartier

Lancé en décembre 2012 par le ministère de la transition écologique, le label ÉcoQuartier répond à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : l'État a la mission d'**encourager « la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires »**.

La démarche ÉcoQuartier est un des dispositifs majeurs d'accompagnement de l'aménagement durable. Il a pour particularité de cibler l'échelle du quartier, avec une démarche de labellisation.

**À compter de la campagne 2023, le label ÉcoQuartier évolue.** La labellisation, envisageable jusqu'à présent au stade pré-opérationnel et au stade du chantier, est désormais ciblée sur les **quartiers « livrés » et « vécus » selon une logique de millésime**. Elle prend en compte **une vingtaine d'indicateurs nationaux** répondant aux défis de la ville durable : sobriété, inclusion, création de valeurs, résilience. Les cibles seront fixées par le porteur de projet.

## Qu'apporte la labellisation ?

La signature de la Charte ÉcoQuartier permet d'accéder à une offre enrichie de services et d'accompagnements :

- L'intégration au réseau national des ÉcoQuartier,
- La possibilité de participer à des événements locaux, régionaux ou nationaux et de partager les retours d'expériences,
- L'accès à des formations gratuites, à des conseils et à des recommandations d'experts mandatés par l'État,
- La possibilité de bénéficier d'aides à l'ingénierie ou d'accéder à certaines aides financières, notamment dans le cadre du « fonds vert ».

**Depuis 2013, plus de 500 ÉcoQuartiers sont engagés ou ont été labellisés sur tous les territoires à toutes les étapes, démontrant la vitalité de la démarche.**

## Les 4 dimensions du label « ÉcoQuartier »

Le label est bâti sur une charte de **20 engagements** regroupés en 4 dimensions qui correspondent aux 3 piliers du développement durable :

- **Cadre de vie et usages** renvoie au pilier **social**,
- **Développement territorial** au pilier **économique**,
- **Environnement et climat** au pilier **écologique**.

La quatrième dimension, **Démarche et processus**, aborde les sujets de **gouvernance et d'évaluation**.

Le référentiel correspond à une grille de 20 questions que tout porteur de projet ou aménageur doit se poser dès le départ s'il projette de construire un ÉcoQuartier.

**L'objectif est de garantir la qualité des projets sur un socle commun d'exigences fondamentales, et ce quels que soient le territoire sur lequel ils sont implantés et leur échelle. La démarche est ainsi adaptable à tout type de ville ou village, à tous les contextes (urbain ou rural), à toutes les histoires, à toutes les cultures, et à tous les stades d'avancement du projet.**

# LES 20 ENGAGEMENTS

## Dimension 1

### DÉMARCHE ET PROCESSUS



**1** Concevoir un projet prenant en compte les besoins de tous et les particularités du territoire



**2** Mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adapté



**3** Associer les habitants et usagers



**4** Développer l'approche en coût global



**5** Évaluer, mesurer l'impact et améliorer en continu

## Dimension 2

### CADRE DE VIE ET USAGES



**6** (Re)faire le quartier avec l'existant



**7** Favoriser le vivre ensemble, la solidarité, l'inclusion



**8** Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé



**9** Concevoir un projet alliant qualité urbaine, paysagère et architecturale



**10** Valoriser le patrimoine, l'histoire et l'identité du site et de ses habitants

## Dimension 3

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



**11** Contribuer à une transition économique, régénérative, sociale et solidaire



**12** Favoriser la proximité et la diversité des fonctions



**13** Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts



**14** Encourager les mobilités durables et actives



**15** Assurer une transition numérique responsable au service de l'aménagement durable

## Dimension 4

### ENVIRONNEMENT ET CLIMAT



**16** Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques



**17** Contribuer à l'atténuation du changement climatique et favoriser la sobriété et les énergies renouvelables



**18** Éviter, réduire, recycler, valoriser les déchets



**19** Préserver, gérer et restaurer la ressource en eau



**20** Préserver et restaurer les sols, la biodiversité, les milieux naturels

# FAIRE DU CENTRE HISTORIQUE DE CAHORS UN ÉCOQUARTIER

## 1- Valoriser l'action publique

Depuis 2008, le **centre historique de Cahors, classé Site Patrimonial Remarquable**, est le support d'une action publique d'envergure de redynamisation : le programme Cahors, cœur d'agglomération. Toutes les phases de ce projet urbain (stratégie, objectifs, études et réalisations) ont toujours pris pour référence le concept de développement durable, au travers de ses composantes sociales, environnementales, économiques et culturelles.

Le refus de l'étalement urbain par le choix de « reconstruire la ville sur la ville », la reconquête du centre-ville reconnue par le dispositif national Action Cœur de Ville, le défi du projet Enerpat pour trouver des solutions à l'échelle transnationale, aux problématiques du patrimoine et d'efficacité énergétique... démontrent les résolutions fortes des élus municipaux et du Grand Cahors, depuis de nombreuses années, à engager leur ville sur le chemin de la transition.

Plus de 800 logements ont été réhabilités en centre-ville, la reconquête se concrétise et défend des valeurs environnementales fortes. Le territoire se veut être exemplaire en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité.

Dans cette révolution urbaine de ces dix dernières années, toutes les réponses se singularisent par la mise en exergue des valeurs patrimoniales de la ville, force identitaire de tout un territoire.



Signature de la charte ÉcoQuartier par Jean-Marc Vayssouze-Faure, Maire de Cahors et Michel Simon, président de Cahors, les Patrimoines en Mouvement

## 2 - Une candidature portée par une association

C'est l'association « **Cahors, les Patrimoines en Mouvement** », créée en octobre 2021, qui portera cette candidature en partenariat étroit avec la Ville. Ce partenariat, traduit par une convention d'objectifs et de moyens, a abouti à la cosignature de la charte ÉcoQuartier, le 7 avril dernier. L'intervention de l'association confère à la démarche une valeur citoyenne et traduira la participation active des forces vives à l'animation et à la dynamisation de la ville. Elle donnera des moyens nouveaux à la démarche, qu'il s'agisse de son financement, en s'appuyant majoritairement sur le mécénat, que d'ingénierie spécifique grâce à l'intervention d'étudiants en résidence.

La démarche de l'association a été reconnue « ÉcoProjet » par le Ministère de la Transition écologique.



### Ce projet de candidature porté par l'association poursuit plusieurs objectifs :

- Doter le centre historique de Cahors d'une référence nationale « développement durable » au travers des 20 engagements de la charte ÉcoQuartier
- Enclencher un projet participatif autour des valeurs patrimoniales de la ville (patrimoines matériels et immatériels), en s'appuyant sur l'association et en associant les forces vives de la ville (habitants, professionnels, étudiants...)
- Informer les citoyens et sensibiliser la population aux valeurs liées aux transitions environnementales et énergétiques que portent le projet de reconquête du centre historique de Cahors et la candidature à la labellisation ÉcoQuartier

### 3 - L'intervention de trois étudiants en résidence

Deux étudiantes en Master 2, filière Urbanisme et et un architecte-paysagiste ont répondu à l'appel de l'association pour constituer le dossier de candidature au label ÉcoQuartier. Dans le cadre de leur diplôme de fin d'études, ils travailleront sur les quatre dimensions des 20 engagements (voir page 4) du label à l'échelle du centre historique de la ville de Cahors.



Mona PAYET-ALAUX

21 ans

Étudie à l'École polytechnique universitaire de Tours

En 4<sup>e</sup> année pour obtenir un diplôme d'ingénieur en aménagement et environnement



Moritz KRÜGER

28 ans

Étudie à l'Université de Hanovre (Allemagne)

Architecte paysagiste, il poursuit sa formation dans un bureau d'études allemand *Planungsgruppe Umwelt*



Odessa CHORGNON

21 ans

Étudie à l'École polytechnique universitaire de Tours

En 5<sup>e</sup> année, filière Urbanisme Ingénieur Territorial (UIT), option Aménagement Durable et Génie Écologique

#### Ils mobiliseront pour ce faire :

- Les documents d'urbanisme (le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, le PLUI, le SCOT...),
- L'ensemble des diagnostics et études réalisés dans de nombreux domaines d'intervention des collectivités (habitat, commerce de centre-ville, mobilités, patrimoine...),
- Le bilan des trois programmes européens qui ont été menés à l'échelle de la ville : Smooth mobility pour les déplacements alternatifs à la voiture, Interreg Sudoe pour le programme Enerpat sur l'amélioration énergétique du bâti ancien, et Urbact III pour la concertation citoyenne de la rue du Château-du-Roi.

**Ils seront accompagnés** par une ingénierie privée, extérieure à l'association, mandatée pour assurer le pilotage de l'ensemble du dispositif, ainsi que par l'association et ses bénévoles.

Les étudiants retireront des différents diagnostics et études déjà réalisées, les contenus attendus dans les objectifs de la procédure ÉcoQuartier. Ils sont à Cahors depuis le 24 avril pour une durée de quatre mois et feront une restitution de leur travail fin juillet ou début septembre.